



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

—  
Direction de l'instruction publique, de la culture  
et du sport DICS  
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

CONCEPT de « Santé à l'école » 2014-2017

—  
**Plan de mesures 2017**

Rappel de la priorisation des mesures selon le Concept de santé à l'école :

- > les mesures 1 « Organisation et culture de l'établissement », 2 « Organisation cantonale de la santé à l'école » et 3 « Aides et ressources » sont définies comme prioritaires ;
- > les mesures 4 et 5 sont à réaliser à moyen terme ;
- > les mesures 6 à 7 du concept sont à réaliser tout de suite, mais s'inscrivent dans une perspective de moyen à long terme.

## Plan de mesures détaillé

### 1. Organisation, conduite et culture de l'établissement

La qualité de la conduite de l'établissement contribue favorablement à la santé à l'école.

<b>Organisation, conduite et culture de l'établissement</b>	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M 1.1 : Information des inspecteur-trices, des directions des établissements scolaires des CO et du primaire ainsi que des responsables santé des écoles (mission, concept, agrément, lien avec le PER)</b>
	Groupe-cible principal	Chefs de services, cadres des services, inspecteurs scolaires, directeurs des établissements scolaires, collaborateurs pédagogiques et scientifiques, autres personnes concernées.
	Settings	Ecoles et services de l'enseignement obligatoire
	Partenaires	Organisation : bureau santé à l'école avec le concours d'intervenants externes spécialistes de la santé à l'école si nécessaire.
	Objectifs spécifiques	Le public cible est informé sur le système de santé à l'école (voir concept), les priorités et les mesures qui seront prises dans le cadre du plan de mesures.
	Description du projet	Séances d'informations et d'échanges dans le cadre des conférences existantes (CIR, CDCO, SDK, SIK, SLK, réunions des RE par arrondissement CA).
	Entre janvier et décembre 2017	
	Indicateurs	Actualisation de l'onglet du site Friportail et/ou sites DICS – DSAS <ul style="list-style-type: none"><li>• avec les documents de référence</li><li>• avec dressés et sites références</li></ul> 5 séances d'information avec les responsables d'établissements dans le cadre des conseils

		<p>d'arrondissements ou autres structures existantes</p> <p>1 séance d'information avec les collaborateur-trice-s et conseiller-ère-s pédagogiques du SEnOF</p> <p>2 séance de travail avec les responsables de santé des établissements scolaires (0-11H)</p> <p>4 séances de contact avec les conférences (SIK SDK – CIR – CDCO)</p>
	<p>Remarques générales</p>	<p>Les séances d'information sont une opportunité pour demander aux cadres et directions les besoins qu'ils ont en matière de coordination et de mise en œuvre de la santé à l'école. L'idée est de prévoir à terme pour les CO et les établissements primaires une approche cohérente sur toute la durée de la scolarité obligatoire.</p> <p>Le travail avec les responsables santé devrait être couplé avec le travail du réseau fribourgeois des écoles en santé et durables.</p>

<p>Organisation, conduite et culture de l'établissement</p>	<p><b>Nom de la mesure</b></p>	<p><b>M 1.2 : Etat des lieux : profils d'établissements (ce qui se fait dans le domaine de la santé à l'école et besoins résiduels) – repérage des flux financiers</b></p>
	<p>Groupe-cible principal</p>	<p>Etablissements scolaires francophones et alémaniques du canton de Fribourg (scolarité obligatoire – 1-11H)</p>
	<p>Settings</p>	<p>Etablissements scolaires (administration) - communes</p>
	<p>Partenaires</p>	<p>Directions des établissements scolaires</p> <p>Institutions de santé actives dans les établissements scolaires</p> <p>Communes</p>
	<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>A fin décembre 2017, chaque établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a effectué un état des lieux de ce qu'il fait dans le domaine de la santé à l'école selon les 7 priorités retenues dans le concept santé à l'école.</li> <li>- a communiqué sa planification annuelle des actions de santé pour l'année scolaire</li> </ul>

		<p>suivante.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a communiqué ses besoins en la matière en lien avec le concept santé à l'école.</li> <li>- a fourni des informations sur les coûts de la santé à l'école.</li> </ul> <p>Le bureau santé à l'école a traité les données et établi un canevas pour y synthétiser les résultats récoltés dans le cadre de l'état des lieux.</p> <p>Les résultats sont communiqués aux établissements scolaires et les informations que l'on peut en tirer sont intégrées au pilotage – monitorage de la santé à l'école avec des priorités pour les trois ans à venir.</p>
	<p>Description du projet</p>	<p>Organisation : lors de la séance avec les personnes relais santé des CO.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communication via informatique des canevas remplis par les établissements scolaires au bureau santé à l'école.</li> <li>- retour personnalisé à chaque établissement scolaire (CO) / aux conseils d'arrondissements ( primaire) en fonction des besoins.</li> <li>- Construction en commun (par groupes) de planification (échanges de pratiques).</li> <li>- Schéma avec toutes les activités en lien direct et indirect avec la santé (Etoile FG, Überfachliche Themen, critères RADIX, ...)</li> </ul>
<p>Année scolaire 2017-2018</p>		
	<p>Indicateurs</p>	<p>1 document de projet avec canevas de récolte des données en ligne avec Lime Survey (par ex.).</p> <p>1 document bilan état des lieux des établissements scolaires.</p> <p>1 document avec les flux financiers pour la santé à l'école dans les établissements scolaires.</p> <p>1 document avec les priorités en matière de santé à l'école à l'intérieur des établissements scolaires pour les trois années à venir : planification effectuée par les personnes relais santé des CO.</p> <p>1 schéma avec toutes les actions de santé ou actions concourant à la santé (établissement scolaire).</p>

	Remarques générales	Chaque année une planification annuelle des actions de santé sera transmise au bureau au plus tard à la fin du mois de septembre par les responsables santé des établissements scolaires.
--	---------------------	---

## 2. Organisation cantonale de santé à l'école

Le pilotage et la coordination de la santé à l'école au niveau cantonal soutiennent les établissements scolaires et les instances concernées, ce qui a pour conséquence d'améliorer l'impact des mesures prises.

Organisation cantonale de la santé à l'école	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M2.1 : Réseau écoles21 (Réseau fribourgeois des écoles en santé et durables)</b>
	Groupe-cible principal	Directeurs des établissements scolaires, autorités scolaires, enseignant-e-s, élèves, personnes relais des établissements scolaires (Gesundheitsverantwortliche LP)
	Settings	Ecoles primaires et du cycle d'orientation (déjà dans le réseau ou non)
	Partenaires	Radix, Fondation éducation21, REPER, autres institutions de santé, personnes relais santé des établissements scolaires, ...
	Objectifs spécifiques	<p>Les écoles qui sont dans le réseau développent des mesures de santé cohérentes, coordonnées et en lien avec les plans d'études et les besoins locaux.</p> <p>Les écoles qui entrent dans le réseau disposent d'un soutien afin de développer et /ou renforcer des mesures de santé cohérentes, coordonnées et en lien avec les plans d'études et les besoins locaux.</p>
	Description du projet	<p>Le bureau santé à l'école et REPER ont pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; d'organiser la rencontre cantonale du réseau,</li> <li>&gt; de définir l'orientation du réseau afin qu'il garde une cohérence avec les discussions au niveau national, avec les plans d'études, avec les priorités de santé du canton et avec le concept de santé à l'école,</li> <li>&gt; de suivre les écoles en réseau,</li> <li>&gt; d'analyser et préaviser les demandes d'adhésion</li> <li>&gt; de veiller à la coordination entre mandataires de prestation et l'école</li> <li>&gt; de participer aux journées régionales et</li> </ul>

		<p>nationales organisées par Education21 et de transmettre les informations au réseau cantonal</p> <p>Si la mise en œuvre dans les établissements scolaire peut être faite par les institutions de santé, la mesure est considérée, pour les établissements scolaires comme un cours de formation à la carte prise en charge dans le cadre des budgets et des modalités habituels</p>
	Dès janvier 2014, puis chaque année	
	Indicateurs	<p>1 rencontre annuelle du réseau fribourgeois</p> <p>1 nouvelle école primaire entrée dans le réseau</p> <p>1 nouveau cycle d'orientation entré dans le réseau</p> <p>1 nouveau collège (Sec II) entré dans le réseau</p>
	Remarques générales	<p>L'ensemble du processus est conduit selon les recommandations et procédures préconisées par Education21.</p> <p>L'institution REPER a conclu une convention avec les services de l'enseignement obligatoire de langue française et le Service de la santé publique et a reçu une somme de 22'000 frs pour assurer le suivi des écoles.</p> <p>En principe, un montant de lancement (déterminé en fonction du nombre de cantons qui lance le nouveau réseau) devrait être allouée par Education 21 pour le passage du réseau santé au réseau 21. Cette somme est mise à disposition de REPER pour re-contacter toutes les écoles du réseau et accompagner les écoles qui demande à y entrer.</p>

Organisation cantonale de la santé à l'école	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M2.2 : Procédure d'agrément</b>
	Groupe-cible principal	Directeur-trice-s et responsables des établissements scolaires, enseignant-e-s, intervenant-e-s sur des questions de santé dans le milieu scolaire
	Settings	Etablissements scolaires primaires et du cycle d'orientation
	Partenaires	Institutions de santé, directeur-trice-s et responsables des établissements scolaires, inspecteur-trice-s

	Objectifs spécifiques	<p>Les interventions à l'école sur des thématiques de santé sont effectuées par des personnes agréées.</p> <p>Les interventions à l'école sur des thématiques de santé, si elles sont ponctuelles, s'ancrent dans une démarche transversale et large, et sont en lien avec les plans d'études ainsi que le concept de santé à l'école afin d'avoir un impact durable.</p>
	Description de la mesure	<p>Les intervenant-e-s qui souhaitent proposer une prestation en lien avec la santé dans les établissements scolaires doivent remplir une demande d'agrément qui est soumise au bureau santé à l'école qui analyse et préavise les dossiers puis les soumet au comité de pilotage IDS. Après décision, le bureau informe les porteurs de projet et établissements scolaires de la décision d'agrément ou non.</p> <p>Une liste des projets agréés et non agréés et tenue à jour et mise à disposition des établissements scolaires.</p> <p>Le bureau constitue le point de contact des établissements scolaires pour tout ce qui concerne l'agrément.</p> <p>Le bureau effectue une veille et signale au copil IDS les interventions non agréées qui pourraient avoir lieu dans les établissements scolaires.</p>
	En continu	
	Indicateurs	1 liste des intervenant-e-s tenue à jour et insérée sur les sites internet des deux Directions (DICS, DSAS) et sur FriPortail
	Remarques générales	-

	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M2.3 : Monitorage de la santé à l'école</b>
	Groupe-cible principal	Planificateurs de la santé à l'école, décideurs politiques
	Settings	Etablissements scolaires primaires et du cycle d'orientation
	Partenaires	Direction de la santé et des affaires sociales et ses services, inspecteur-trice-s, directeur-trices des établissements scolaires, porteurs des enquêtes au niveau national et cantonal

	Objectifs spécifiques	Les orientations et priorités de la santé à l'école sont décidées en regard de l'évolution de la situation (état de santé de la population).
	Description de la mesure	Les données de base pour déterminer la santé des élèves du canton sont analysées à partir de trois enquêtes officielles menées au niveau national, dont <ul style="list-style-type: none"> <li>- HBSC (quadriennal)</li> <li>- Promotion Santé Suisse (quadriennal)</li> <li>- Enquête suisse sur la santé (quinquennal).</li> </ul>
	En cours	
	Indicateurs	<p>Le canton de Fribourg apparaît dans les enquêtes comme y ayant participé.</p> <p>Les résultats globaux des enquêtes sont communiqués aux acteurs de la santé à l'école suite à une analyse spécifique pour le canton de Fribourg. Un mandat en ce sens est confié par le SSP à Addiction Suisse.</p> <p>Une séance avec le SMC – Centre de santé sexuelle.</p>
	Remarques générales	<p>Des données spécifiques pour le canton sur demande de la DSAS seront communiquées. Elles seront à transmettre aux directions des CO et des établissements primaires lors de la rencontre avec elles. Ces éléments permettront de connecter les chiffres et les besoins du terrain.</p> <p>A terme et selon développement, une collaboration avec la médecine scolaire est prévue pour améliorer les analyses.</p>

	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M 2.4 : clarification des flux financiers concernant la santé à l'école (DICS – SenOF/DOA &amp; DSAS – SSP)</b>
	Groupe-cible principal	Services des directions impliquées
	Settings	Services de l'Etat
	Partenaires	Bureau santé à l'école, services de l'Etat concernés, institutions de santé.
	Objectifs spécifiques	<p>Les services impliqués dans la santé à l'école disposent d'une vue globale des flux financiers au niveau des services.</p> <p>Les flux financiers existants sont réorientés vers</p>

		les priorités de santé définies dans le concept de santé à l'école.
	Description du projet	<p>Le bureau santé à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>rencontre les inspecteurs responsables de ce dossier pour élaborer une stratégie commune aux deux services (SEnOF et DOA);</li> <li>récolte les chiffres alloués pour la santé à l'école (DICS et établissements scolaires du CO), analyse les résultats obtenus, les résume dans un tableau de synthèse, le soumet au COPIL IDS pour approbations, commentaire et décision sur les mesures à prendre pour réorienter les flux financiers en fonction des priorités du concept.</li> </ul> <p>Un retour d'information est effectué vers les services impliqués (avec propositions de priorisation en fonction du concept – accord COPIL)</p>
Dès juin 2016		
	Indicateurs	<p>1 canevas de récolte en ligne avec une application comme Lime Survey</p> <p>1 canevas de synthèse</p> <p>1 document transmis au service en vue de la planification financière 2018-21</p>
	Remarques générales	<p>Après récolte des flux financiers des recommandations pourraient être émises par le bureau santé à l'école après accord du COPIL pour proposer de prioriser l'orientation des flux financiers en lien avec les priorités du concept santé à l'école.</p> <p>A terme, le même travail sera effectué auprès des établissements scolaires dans le cadre de la récolte des données sur les actions de santé menées chaque année (Budget santé des établissements scolaires).</p> <p>La nouvelle loi scolaire et son règlement d'application doivent être pris en considération dans ces réflexions.</p> <p>Les deux directions se coordonnent pour intégrer des montants au plan financier 2018-2021.</p>

### **3. Aides et ressources (interventions) : médecine scolaire, établissements scolaires.**

La cohérence et l'efficience des dispositifs et des ressources à disposition des établissements scolaires ont un impact favorable en termes de santé à l'école.

Une médecine scolaire organisée et répondant aux besoins identifiés constitue une des ressources à disposition des établissements scolaires.

Aides et ressources (intervention)	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M3.1 : analyse des ressources existantes dans le domaine de la détection et de l'intervention précoce</b>
	Groupe-cible principal	Elèves en difficulté en lien avec la santé à l'école
	Settings	Etablissements scolaire primaires et du cycle d'orientation
	Partenaires	Inspecteur-trice-s, responsables des établissements scolaires, Services d'Etat concernés (SESAM, SEJ ; SEnOF, DOA, etc.), enseignant-e-s, intervenants, parents
	Objectifs spécifiques	Les ressources existantes dans le domaine de la détection et de l'intervention précoce qui concernent les questions de santé à l'école en lien avec le milieu scolaires sont répertoriées et analysées.  Les besoins liés aux ressources d'aides existantes sont mis en avant et des propositions mesures sont définies.
	Description de la mesure	Participation du bureau santé à l'école à la réflexion concernant le projet concernant l'article 3C de la Loi sur les stupéfiants (Art.3C LStup)  Veiller à la coordination de l'information concernant les offres existantes en lien avec les établissements de la scolarité obligatoire.
	Indicateurs	3-4 séances du groupe projet pilote concernant la LStup, art.3C
	Remarques générales	-

Aides et ressources	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M3.2 : Conduite du groupe d'accompagnement du bureau santé à l'école</b>
	Groupe-cible principal	Partenaires de la santé à l'école
	Settings	Ecole primaires et du cycle d'orientation

:	Partenaires	Institutions de santé du canton de Fribourg ayant un mandant de prestation avec la DSAS, dispositifs des services de l'enseignement obligatoire ayant un lien avec la santé à l'école
	Objectifs spécifiques	<p>Les institutions de santé mandatées par le canton de Fribourg et les divers dispositifs concernés par la santé des services de l'enseignement obligatoire sont impliquées et participent à la mise en œuvre du Concept.</p> <p>Les institutions de santé mandatées par le canton de Fribourg ont des lignes directrices claires quant à leur mission en lien avec les écoles en complément des missions des divers dispositifs des services de l'enseignement obligatoire impliqués dans et/ou concernés par la santé à l'école.</p>
	Description de la mesure	Un groupe de partenaires interdisciplinaire du bureau santé à l'école est mis sur pied afin de soutenir le bureau santé à l'école dans la coordination et la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre du concept santé à l'école.
	Dès janvier 2014, puis chaque année	
	Indicateurs	1 rencontre du groupe de partenaires / année (en fonction des besoins)
	Remarques générales	<p>Des rencontres spécifiques sur certains projets peuvent avoir lieu en dehors du groupe d'accompagnement afin de définir des orientations liées à une institution de santé particulière ou à une autre et de définir certaines modalités de collaboration.</p> <p>La déléguee à l'enfance et à la jeunesse est intégrée à ce groupe de réflexion.</p>

Aides et ressources (intervention)	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M 3.3 : Friportail : choix de documents et démarches à mettre en ligne pour les 3 cycles de l'enseignement obligatoire (lien autre mandat FG)</b>
Groupe-cible principal	<p>Enseignants et enseignantes des 3 cycles de la scolarité obligatoire.</p> <p>Collaborateurs et collaboratrices pédagogiques responsables des disciplines scolaires.</p>	

	<p>Directions et responsables des établissements scolaires et institutions de santé</p>
Settings	SEnOF / DOA / FRITIC
Partenaires	<p>Enseignement et soutien – institutions de santé</p> <p>Fritic et responsables MITIC + personnes ressources</p> <p>Centres de documentation (CDP – DZ)</p>
Objectifs spécifiques	<p>Les enseignants et les enseignantes disposent d'outils méthodologiques, de documents, de démarches, de références bibliographiques, de liens vers d'autres ressources pour ce qui est de la santé à l'école en lien avec le domaine « Santé et bien-être » du PER.</p>
Description du projet	<p>Organisation de l'onglet « Bien-être et santé » du Friportail comme site de référence de la santé à l'école pour l'école obligatoire dans le canton de Fribourg, partie francophone.</p> <p>Un groupe ad hoc est constitué avec les institutions de santé pour choisir, valider et mettre en ligne les outils pour les enseignants dont les collaborateurs du centre FRITIC, MITIC doivent faire partie (hébergement du site).</p>
En continu, en fonction des nouveautés	
Indicateurs	<p>Le site Friportail (Formation Générale – Santé et bien-être) est actif, aussi dans sa version alémanique.</p> <p>Des informations, des documents, des démarches méthodologiques, des ressources numériques, des sites de références sont en ligne pour chaque cycle HarmoS et en lien avec les objectifs du PER et les priorités du concept santé à l'école.</p> <p>L'arborescence du site OSSO est revue dans le sens d'une logique cohérente avec la promotion de la santé.</p>
Remarques générales	<p>L'idée est d'offrir à termes les mêmes prestations après l'entrée en vigueur du LP21 (dès 2019).</p> <p>Le travail de mise en ligne (support et hébergement) sera effectué par le SEnOF et le DOA en collaboration avec le Centre Fritic / travail du collaborateur pédagogique FG et d'un</p>

	<p>collaborateur pédagogique Fritic.</p> <p>L'hébergement et les aspects techniques seront pris en charge par le Centre Fritic dans le cadre du projet de Friportail.</p> <p>Important : à coordonner avec la politique des services de l'enseignement en matière de mise en ligne sur Friportail : par ex. renvoi vers les sites des institutions de santé, gestions des news, ...</p> <p>Le site de RADIX qui offre des ressources et des documents sera hébergé par Education 21 dès mars 2017. Il faudra changer les liens des documents déjà en ligne.</p>
--	---

Aides et ressources (intervention)	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M3.2 : coordination avec le concept FRIMESCO</b>
	Groupe-cible principal	Membres du bureau santé à l'école, responsables de projet Frimesco
	Settings	Etat de Fribourg
	Partenaires	Service de la santé publique, Service du médecin cantonal, Services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande
	Objectifs spécifiques	<p>L'articulation entre le Concept de santé à l'école et le concept Frimesco (en cours d'élaboration) est cohérente.</p> <p>La coordination entre les mesures du Concept de santé à l'école et l'élaboration du Concept Frimesco est effectuée.</p> <p>Des directives concernant les pharmacies d'école et les premiers secours sont fournies aux directeurs et RE. Un travail pour leur mise en œuvre est effectué.</p>
	Description de la mesure	<p>Les membres du bureau santé à l'école font partie du groupe d'accompagnement du Concept Frimesco afin de garantir le lien entre les deux concepts.</p> <p>Les responsables du Concept Frimesco participent à certaines séances du bureau santé à l'école, selon leurs besoins.</p> <p>Le comité de pilotage interdirection santé est</p>

	identique pour les deux concepts, les séances sont conjointes et préparées ensemble.
En continu, selon les besoins	
Indicateurs	<p>1 rencontres du bureau et des responsables du concept Frimesco (SMC) / année</p> <p>4 rencontres du comité de pilotage IDS / année</p> <p>1 lettre d'information standard aux parents pour informer des directives pharmacies d'école</p> <p>1 directive concernant le contenu et l'emploi de la pharmacie d'école</p> <p>1 lettre concernant l'attitude à avoir lors des sorties et des camps est élaborée et communiquée.</p> <p>1 rencontre avec le service du planning familial</p> <p>1 affiche sur l'attitude à avoir en cas d'urgence (alerte – premiers secours – urgence feu - dentaire)</p> <p>Mise à disposition des protocoles de crise CDIP</p>
Remarques générales	-

#### **4. Climat de classe/établissement**

La qualité des relations en classe contribue favorablement à la santé à l'école.

Aides et ressources (intervention)	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M4.1 : coordination avec les mesures de gestion de classe / climat de classe du SEnOF</b>
	Groupe-cible principal	Inspecteur-trice-s, collaborateur-trice-s et conseiller-ère-s pédagogiques de la DICS Responsables du dossier « gestion de classe »
	Settings	Services de l'enseignement obligatoire
	Partenaires	Formation continue et autres partenaires de la santé à l'école
	Objectifs spécifiques	<p>La qualité des relations en classe et dans l'établissement scolaire contribue positivement à la santé à l'école.</p> <p>Coordination entre les mesures du concept de santé à l'école et les mesures mises en place par le</p>

		Service de l'enseignement obligatoire
	Description de la mesure	Les membres du bureau santé à l'école rencontrent les responsables des mesures concernant la gestion de classe et mettent en évidence les éléments de communication à transmettre pour montrer la cohérence entre le Concept de santé à l'école et cette priorité professionnelle du SEnOF
	Dès 2017	
	Indicateurs	Identification d'une personne de contact au SEnOF  Récolte des besoins  1 rencontre du bureau et des responsables du dossier « gestion de classe »  Communication régulière des informations liées au thème
	Remarques générales	-

## 5. Environnement professionnel de l'enseignant

Des enseignants se sentant reconnus, soutenus et encadrés dans leur travail se sentent bien professionnellement, ce qui favorise la santé à l'école et la qualité de la formation.

<b>Environnement professionnel de l'enseignant</b>	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M 5 : communication aux enseignant-e-s de l'existence de ressources</b>
	Groupe-cible principal	Agents de la fonction publique au bénéfice d'un engagement dans un établissement scolaire.
	Settings	DICS – SenOF – DOA – SESAM - Etablissements scolaires
	Partenaires	Collaborateurs pédagogiques ou scientifiques engagés pour le soutien individualisé et/ou psychologique.  Autres dispositifs de soutien aux agents de la fonction publique : SPO – mobbing – harcèlement - ...
	Objectifs spécifiques	Les agents de la fonction publique engagés dans les établissements scolaires connaissent les offres d'aide et de soutien mises en place par l'Etat et particulièrement par la DICS et la DSAS pour les soutenir et les accompagner dans le cadre de leur

		engagement professionnel.
	Description du projet	1 séance de coordination avec les spécialistes collaborateurs pédagogiques actifs dans le domaine.  Affiches à placer dans les salles des maîtres des établissements scolaires.
	Dès septembre 2016	
	Indicateurs	1 affiche / dépliant d'information  1 liste des ressources à disposition des cadres des services, des responsables d'établissements et des enseignant-e-s
	Remarques générales	A coordonner avec les services et personnes concernées.  A mettre en œuvre dans les deux parties linguistiques du canton.

## 6. Information de base

L'adoption de comportements favorables à la santé suppose d'avoir reçu une information de base de qualité en matière de prévention et promotion de la santé.

Information de base	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M6.1 : coordination avec le programme « Je mange bien, je bouge bien » pour la mise en place de Senso5</b>
	Groupe-cible principal	Enseignant-e-s des écoles enfantines et primaires, élèves des écoles enfantines et primaires
	Settings	Ecole enfantines et primaires
	Partenaires	Responsables du Programme « je mange bien, je bouge bien » (SSP), Fondation Senso5, HEP Fribourg, SEnOF, DOA
	Objectifs spécifiques	Les responsables d'établissements qui le souhaitent peuvent s'inscrire dans le projet Senso5. Les enseignant-e-s de ces établissements sont sensibilisés à la thématique de l'alimentation et formés à la méthode Senso5, ils/elles ont mis à niveau leurs connaissances à ce sujet et les messages sur le thème sont homogénéisés et vont aussi dans le sens du PER.
	Description de la mesure	Senso5 a pour objectif de promouvoir la santé au travers de la découverte de l'alimentation par la

	<p>voie sensorielle et s'inscrit dans une démarche de promotion des compétences des enfants.</p> <p>Le bureau santé à l'école fait le lien avec le programme « je mange bien, je bouge bien » pour la mise en œuvre de Senso5 et veille à ce que le projet s'insère dans le plan d'étude.</p>
Dès septembre 2014 puis en continu	
Indicateurs	200 enseignant-e-s formé-e-s en 2017, puis 100 par année.
Remarques générales	-

<b>Information de base</b>	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M6.2 : mise en place d'outils didactiques en lien avec le concept, les priorités de santé et le PER</b>
	Groupe-cible principal	Enseignant-e-s
	Settings	Etablissements scolaires primaires et du cycle d'orientation
	Partenaires	Institutions de santé du canton de Fribourg ayant un mandant de prestation avec la DSAS, collaborateur-trice-s pédagogiques responsables des domaines disciplinaires du SEnOF et du DOA
	Objectifs spécifiques	Les outils didactiques développés par les institutions de santé sont en cohérence avec le concept de santé à l'école, les priorités cantonales de santé, les besoins des établissements scolaires et les plans d'études.
	Description de la mesure	Le bureau santé à l'école soutient les institutions de santé qui développent des outils à l'intention des enseignant-e-s afin que ce matériel soit cohérent avec les objectifs du concept de santé à l'école, entre dans les priorités cantonales de santé et les plans d'études actuels. Il veille à coordonner leurs actions avec les dispositifs ad hoc du SEnOF et du DOA.
	2017	
	Indicateurs	8 documents prévention du tabagisme avec le CIPRETMédecine dentaire scolaire : séquences et matériel (leçons – brochures – affiches – 2 films dessins animés produit par les Frères Guillaume) 1 dossier didactique sur le tabac (Cipret) en

		collaboration avec le canton de VD 1 dossier pédagogique en lien avec l'image de soi
Remarques générales		Un besoin important a été détectée sur la thématique l'image de soi en lien avec l'éducation nutritionnelle. Des mesures seront à déterminer dans ce domaine.

<b>Information de base</b>	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M6.3 : Lien avec les programmes cantonaux de promotion de la santé, les plans d'études et d'autres planifications cantonales en lien avec les enfants et les jeunes</b>
	Groupe-cible principal	Partenaires de la santé à l'école, responsables des établissements scolaires.
	Settings	Etablissements scolaires primaires et du cycle d'orientation.
	Partenaires	Service de la santé publique, Service du médecin cantonal, Services de l'enseignement obligatoire de langues française et allemande, SESAM, HEP Fribourg.
	Objectifs spécifiques	La mise en œuvre du concept est en cohérence avec les programmes d'actions de santé du canton de Fribourg, ainsi qu'avec les plans d'études pour la scolarité obligatoire.
	Description de la mesure	<p>Le bureau santé à l'école veille à ce que le développement du concept de santé à l'école corresponde aux objectifs développés par les programmes cantonaux de santé et par les plans d'études.</p> <p>Les membres du bureau santé à l'école sont membres de différents groupes de travail et commissions afin de faire le lien avec les aspects de la santé qui touchent l'école.</p>
	En continu	
	Indicateurs	<p>4 séances de la Commission cantonale de prévention et de promotion de la santé</p> <p>2 séances de la Commission « jeu excessif »</p> <p>3-4 séances du comité de pilotage inter-direction santé</p> <p>2 6-8 séances du groupe d'accompagnement</p>

	<p>cantonal de l'Etat de Fribourg pour les Paysages Educatifs</p> <p>6 séances du groupe ProDent</p> <p>4 séances avec le groupe d'accompagnement des mesures sur la Lstup (loi sur les stupéfiants)</p> <p>1 rencontre annuelle « je participe ! »</p> <p>2 rencontres de coordination avec les porteurs de la stratégie « je participe ! »</p> <p>1 rencontre avec la coordination nationale RADIX – Education 21</p> <p>2 partages d'expériences RADIX – Education 21</p> <p>2 séances des responsables cantonaux de la santé à l'école</p> <p>1 séance nationale sur le passage du réseau Ecoles en santé au Réseau Ecoles en santé et durables.</p>
	<p>Remarques générales</p> <p>Le lien avec les concepts cantonaux de santé sont également faits au sein du bureau en lien avec la représentante du SSP dans le bureau.</p> <p>Le lien avec les plans d'études sont également faits au sein du bureau en lien avec les représentants du DOA et du SEnOF.</p>

## **7. Mesures visant au renforcement de la qualité de l'enseignement**

La qualité de la formation (enseignement, posture professionnelle, cadre éducatif, qualité de la relation éducative, capacité de communication, connaissance du réseau, capacité d'orienter vers le système d'aide) a un impact sur les apprentissages comme sur la santé de même que la qualité de la politique générale de formation ainsi que de la politique de santé publique ont une influence sur la qualité de l'enseignement et de la vie à l'école.

<b>Renforcement de la qualité de</b>	<b>Nom de la mesure</b>	<b>M 7.1 : Quelles offres de formation continue par les institutions de santé à la HEP ? Préparation d'un catalogue et lien à faire avec outils coordonnés.</b>
	Groupe-cible principal	Agents de la fonction publique engagés dans les établissements scolaires
	Settings	Etablissements scolaires et cadres des services de la DICS (év. DSAS)

		Services et dispositifs concernés
Partenaires		<p>Institutions de santé</p> <p>Hautes Ecoles dont HEP et SEnOF (collaborateurs pédagogiques « qualité et développement »)</p> <p>Université dont SFM pour le sec I</p>
Objectifs spécifiques		<p>Dans le cadre du cours de formation continue pour l'entrée en profession, les nouveaux enseignant-e-s ont reçu une information sur la santé à l'école et connaissent les offres de prestations ainsi que les sites-ressources pour mettre en œuvre, pour la part qui leur revient, la santé à l'école.</p> <p>Les enseignant-e-s titulaires, respectivement les directions et responsables des établissements scolaires, peuvent suivre des cours de formation continue dans les domaines reconnus comme prioritaires par le concept santé à l'école</p> <p>Les établissements scolaires qui souhaitent être accompagnés pour renforcer la santé à l'école (voire envisager d'entrer dans le réseau d'écoles en santé) peuvent accéder à des aides et des ressources pour y parvenir entre autre via des offres de formation continue à la carte sur les sites</p>
Description du projet		<p>Des personnes de coordination HEP – SEnOF – DOA sont désignées</p> <p>1 séance de coordination entre les institutions de formation (HEP) et le bureau de santé à l'école est organisée</p> <p>Les contenus « santé à l'école » des formations initiale et continue sont définis.</p> <p>Les Services de la DICS et de la DSAS donnent leur aval aux propositions de formations continues.</p> <p>Les formations sont mises en œuvre par les institutions de formation en collaboration avec les institutions de santé.</p>
Dès septembre 2014		
Indicateurs	Les nouveaux enseignants titulaires ont reçu une information sur le système santé à l'école et sur les offres de ressources pour la santé à l'école lors	

		<p>d'une demi-journée de leur parcours d'entrée dans la profession.</p> <p>Un catalogue de formation continue est offert aux enseignant-e-s titulaires dans le cadre des cours de la formation continue de la HEP Fribourg.</p> <p>Un accord est passé entre la formation continue et les institutions de santé pour des prestations dans le cadre de cours ou pour des accompagnements « à la carte » d'établissements scolaires souhaitant mettre en place et/ou renforcer la santé à l'école. L'offre d'accompagnement des établissements scolaires est mentionnée sur le Friportail avec le processus à suivre pour s'inscrire. La coordination est effectuée par le bureau santé à l'école.</p>
	<p>Remarques générales</p>	<p>Toutes ces démarches et processus s'inscrivent dans le cadre donné par le Concept de santé à l'école et en cohérence avec les priorités de santé à l'école du canton de Fribourg.</p>